

## Accréditation individuelle

### ► Objectifs du programme d'accréditation individuelle (présentation publiée sur le site à l'attention des déclarants)

L'OA vous présente le programme d'accréditation individuel B couvrant la période 2021/2022. Celui-ci a été élaboré par l'organisme agréé avec une large concertation de spécialistes. Son contenu permet de répondre aux exigences du dispositif d'accréditation. La formation dans les activités pratiques, le suivi des recommandations, les moyens de prévention mis en place par chacun aideront à une réduction des risques et à une meilleure qualité de la pratique.

Les nouveautés du programme portent sur :

- 3 nouvelles situations à risque : défaillance liée à l'informatisation ; défaillance dans la prise en charge d'un patient en ambulatoire ; COVID.
- 3 nouvelles recommandations : ablation complexe ; recommandations ESC sur la prise en charge des patients coronaires chroniques : consensus d'experts sur la fermeture du foramen ovale perméable.
- 1 nouvelle activité : participation à un registre national (France PCI, Trance TAVI).

Les recommandations et activités de ce programme se répartissent dans les champs d'activité suivants :

- Cardiologie interventionnelle coronaire et non coronaire,
- Rythmologie interventionnelle,
- Cardiologie interventionnelle congénitale.

Dans le SIAM 2.0, la sélection des recommandations et des activités à réaliser est effectuée par le médecin lors de son engagement dans le dispositif.

### ► Contenu du programme d'accréditation individuelle

Le programme d'accréditation individuelle comporte 4 exigences, à réaliser annuellement :

- la déclaration de 2 événements indésirables associés aux soins dont 1 ciblé de préférence (cf. Tableau 1. Liste des situations à risques actives.), Les événements déclarés peuvent se rapporter à un sujet ciblé à l'avance par la spécialité. Ces sujets, appelés « EIAS ciblés » correspondent à des risques que les experts ont choisi de privilégier comme sujets d'étude. Les déclarations sont analysées par les experts de l'OA, anonymisées, puis enregistrées dans la base de la HAS (dite de retour d'expérience) ;
- la mise en œuvre de 2 recommandations correspondant au champ d'activité du médecin dont la SSP coopération entre chirurgiens et anesthésistes réanimateurs (cf. Tableau 2) : il s'agit d'appliquer dans la pratique quotidienne les recommandations choisies par l'OA (émises par des sociétés savantes, des institutions ou par le conseil scientifique de l'OA) ;
- la réalisation de 2 activités correspondant au champ d'activité du médecin dont obligatoirement l'activité de « congrès et formation ». (cf. Tableau 3);
- le déclenchement du bilan (annuel ou d'accréditation) : il permet de soumettre à l'OA le travail effectué dans l'année pour pouvoir obtenir l'accréditation et la conserver. Il est possible de transmettre un bilan seulement 3 mois avant la fin de chaque période annuelle.

**Tableau 1. Liste des situations à risques actives.**

Intitulés des situations à risques	Référence	Date
Risques liés à l'utilisation des produits de contraste iodés (ex : allergique, IRA, etc.)	SAR_2018_010229	C 2011 M 2018
Défaillance dans la prise en charge d'un patient sous anticoagulant et/ou antiagrégant plaquettaire	SAR_2018_010230	C 2011 M 2018
Défaut d'asepsie du site opératoire (rythmologie interventionnelle/ exploration électrophysiologique)	SAR_2018_010231	C 2015 M 2018
Abords opératoires et/ou vasculaires difficiles	SAR_2018_010243	C 2011 M 2018
Défaillance de radioprotection	SAR_2018_010233	C 2018
Défaillance liée à l'informatisation	SAR_2021_010457	C 2020
Défaillance dans la prise en charge d'un patient en ambulatoire	SAR_2021_010458	C 2020
COVID	SAR_2021_010462	C 2021

**Tableau 2. Liste des recommandations générales actives.**

Recommandations générales	Référence	Date
Recommandations ESC sur la prise en charge de la fibrillation atriale 2020 pour la gestion des anticoagulants.	REC_2021_010363	C 2015 M 2020
SSP de type 3 coopération entre anesthésistes-réanimateurs et chirurgiens	REC_2018_010168	C 2015
Ablation complexe	REC_2021_010366	C 2020
Recommandations ESC sur la prise en charge des patients coronaires chroniques	REC_2021_010364	C 2020
Consensus d'experts sur la fermeture du foramen ovale perméable	REC_2021_010365	C 2020

**Tableau 3. Liste des activités d'accompagnement et de surveillance des risques actives.**

Activités	Obligatoire / optionnelle	Référence	Date
Congrès et formation en cardiologie interventionnelle	Obligatoire	ACT_2018_010268	C 2011 M 2018
Revue de mortalité et de morbidité (RMM)	Optionnelle	ACT_2018_010269	C 2011 M 2018
Réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) en cardiologie	Optionnelle	ACT_2018_010270	C 2015 M 2018
Participation à un registre national : France PCI, France TAVI...	Optionnelle	ACT_2021_010386	C 2020